

CONCOURS PHOTOS AMATEUR

REGLEMENT DU CONCOURS



- 1/ Le thème choisi pour cette première année est NOIR (et blanc)
- 2/ Le concours est ouvert à tous (sauf aux professionnels).
- 3/ Chaque auteur pourra envoyer jusqu'à 3 photos maximum
- 4/ 3 Catégories :
 - enfant (jusqu'à 11 ans)
 - adolescent (de 12 à 18 ans)
 - adulte (à partir de 19 ans)
- 5/ Date limite de participation au concours : 25 septembre 2017.
- 6/ Les photos NUMÉRIQUES devront être au format jpg.
- 7/ Le format des images demandé est le suivant : 21X30 cm = 3478X3543 pixels
ou 15X21 cm = 1772X2478 pixels
> en haute définition : 300 dpi, obligatoire.
- 8/ Le poids des images ne devra pas dépasser 3 Mo.
- 9/ L'envoi des fichiers se fera (au choix) :
 - par mail à : concoursphotos.brangues@gmail.com
 - sur clé USB ou cd déposé en mairie
- 10/ Identification des photos : nomprénom-année de naissance-numéro de photo.jpg
(exemple : jeandurand-1955-01.jpg ou thomascarrier-2005-02.jpg)
- 11/ Le jury se réunira début octobre 2017 pour délibérer et choisir 3 photos gagnantes par catégorie.
- 12/ La notification des résultats se fera : par voie de presse (Dauphiné libéré), à la Mairie et par courrier aux participants.
- 13/ Les vainqueurs recevront un lot offert lors du vernissage le 26 octobre 2017.
- 14/ Les 9 photos gagnantes et 11 autres choisies par le jury seront tirées et exposées lors du vernissage qui aura lieu vendredi 26 octobre à 18h à l'espace d'exposition. L'exposition réalisée avec ces photos pourra être itinérante et être installée dans divers lieux. La mairie est susceptible de publier les photos dans ses parutions municipales et sur le site internet.